



COMPTE RENDU DES DELEGUES DU PERSONNEL CAPD du 29 septembre 2016

- 1/ Réponses du Secrétaire Général aux déclarations liminaires
- 2/ Hors Classe des PE
- 3/ Bilan des PFSE 2015-2016
- 4/ Bilan des Ineat/Exeat
- 5/ Questions diverses

1/ Réponses du SG aux déclarations liminaires des syndicats

Sécurité des écoles

Il y a une volonté ministérielle de rappeler les exigences qui pèsent sur la sécurité des élèves, des personnels et des établissements. Des échanges ont lieu dans différentes instances, dont celle du Comité Hygiène et Sécurité.

L'administration rappelle que si l'Etat doit assurer la sécurité dans les établissements scolaires, les agents de l'Etat, dont les enseignants, en sont tous partie prenante : « *La sécurité, c'est l'affaire de tous !* »

Les exercices permettent aussi de tester les outils d'alerte et de les améliorer.

En premier lieu, FO rappelle que c'est à l'Etat et aux services publics d'assurer la sécurité dans et aux abords des établissements et que ce n'est pas aux enseignants d'en assurer la responsabilité !

Par rapport aux récentes consignes, FO signale, qu'au-delà de la surcharge de travail qu'elles impliquent, notamment pour les directeurs, la plupart de ces mesures relèvent de **l'infaisabilité** en fonction de la configuration de l'école ou de l'âge des élèves (confinement, sonneries différentes...). D'autres sont tout simplement **inacceptables** : effectuer un « *contrôle visuel des sacs* », « *vérifier systématiquement l'identité des personnes étrangères à l'établissement* » (quand on sait qu'avec la mise en place de la contre-réforme des rythmes scolaires et les activités périscolaires, les écoles sont de véritables « moulins à vent »), « *éviter tout attroupement aux bords des établissements* », « *signaler tout comportement ou objet suspect* » et même solliciter l'aide des parents d'élèves pour assurer la sécurité au moment des sorties et entrées des élèves !

Loin de rassurer, ces consignes ne peuvent qu'entretenir un climat d'insécurité et d'inquiétude et provoquer tensions et divisions.

Conditions de la rentrée dans les Bouches du Rhône

Le SNUDI FO 13 a fait état d'une rentrée plutôt positive, au regard des dernières années, concernant les choix de gestion départementale du DASEN (mouvement/affectation, carte scolaire, temps partiel, ineat/exeat)

Concernant le devenir des 8 classes accueillantes de secteur, ouvertes à la rentrée, le DASEN assure qu'elles seront inscrites dans la prochaine carte scolaire et les ouvertures seront confirmées si les effectifs sont bien présents cette année.

Effectifs et situation du remplacement

Le DASEN table sur un équilibre parfait pour cette rentrée. Un point sur « les ressources humaines » sera effectué au début du mois d'octobre.

12 lauréats inscrits sur la liste complémentaire ont pour l'instant été recrutés pour combler des postes vacants et remplacer les 3 démissions de PFSE dès la rentrée. Depuis, 2 démissions supplémentaires ont été enregistrées !

C'est le Recteur qui décide de l'ouverture ou non de la liste complémentaire (liste principale ou 3^{ème} voie) sur la base des demandes des départements. Le DASEN n'a pas la main sur ce recrutement.

Ces ouvertures restent insuffisantes puisque FO constate déjà une utilisation excessive des brigades remplaçants sur des postes vacants à l'année. Cela va engendrer des problèmes de non remplacement dans les prochaines semaines, comme l'an passé. **Nous ferons remonter toutes les situations problématiques signalés par les collègues et exigerons les recrutements nécessaires.**

2/ Accès à la Hors-classe des professeurs des écoles

Le DASEN 13 a pris en compte la demande unanime des organisations syndicales concernant la répartition académique du taux de 5% de promus, non respecté dans les Bouches du Rhône !

Il n'y aurait que **327** promus alors que la législation en prévoit **346**.

FO revendique l'application du taux minimal de 5% et donc l'ajout des 19 promotions supplémentaires.

Sans réponse du Ministère à ce jour, le DASEN 13 permet l'inscription de 19 noms supplémentaires en liste complémentaire.

Un nouveau tableau sera transmis aux organisations syndicales.

Si vous êtes concernés par un passage à la HC au 1^{er} septembre 2016, vous pouvez nous contacter et nous vous renseignerons sur votre rang.

Le SNUDI FO 13 a rappelé ses revendications concernant la Hors-classe :

- Application immédiate du taux de 7%, comme pour les autres corps d'enseignants
- Passage au plus vite au 15% de la fonction publique
- Abandon de la note de service n°2016-023 qui modifie le calcul du barème pour l'accès à la HC et instaure l'inégalité de traitement entre les collègues. Les fonctions particulières des enseignants (maîtres formateurs, enseignants en REP/REP+, directeurs, CPC...) doivent être valorisés par des bonifications indiciaires nationales.
- Transformation de la HC en échelons accessibles à tous, avec l'accès à l'indice terminal du 7^{ème} échelon actuel de la HC, avant le départ en retraite.

3/ Bilan des stagiaires 2016-2017

457 stagiaires ont été titularisés en juin 2016

16 renouvellements (insuffisances de formation)

31 prolongations (congé maladie ou maternité)

1 licenciement

25 démissions

8 reports de formation pour 2016-2017

Le DASEN 13 souhaite renforcer l'accueil et la formation initiale des stagiaires. Un effort particulier est mis sur le suivi par les tuteurs : nouveau ratio de 1 tuteur pour 5 stagiaires (au lieu de 8 auparavant).

M. MATT (IEN-A) se préoccupe des nombreuses démissions.

FO a fait état des dégradations constantes des conditions de travail des stagiaires, à travers leurs témoignages :

- tiraillement entre la préparation des temps de classe et de la préparation du Master 2 MEEF
- perte de temps dû à l'obligation de repasser un master 2 alors que ce niveau d'étude est souvent déjà atteint par la plupart des étudiants
- formation à l'ESPE sous la responsabilité de l'université, qui dans le cadre de son autonomie, gère le programme de formation à sa guise (cours pendant les congés scolaires d'hiver et de printemps l'an passé à Aix,...) avec une inégalité de traitement et des difficultés supplémentaires pour les stagiaires concernés
- stress énorme face à la difficulté de concilier vie professionnelle et vie personnelle devant la surcharge de travail imposée ;
- infantilisation par des professeurs souvent « déconnectés » de la réalité du terrain,
- double épée de Damoclès pour la titularisation (Education nationale et université) ;

Des conséquences qui se sont traduites par un triste record de 25 démissions l'an passé dans notre département, tandis que 5 sont déjà enregistrées depuis cette rentrée !

C'est pourquoi le SNUDI FO continue à revendiquer :

- ▶ Le retrait des décrets sur la masterisation, le retour à une véritable formation initiale qualifiante et sa prise en charge pleine et entière par le Ministère de l'Education Nationale,
- ▶ Le refus des licenciements et la possibilité de renouvellement pour tous les stagiaires qui le souhaitent
- ▶ La suppression du mémoire supplémentaire pour les stagiaires déjà titulaires d'un M2
- ▶ Le retour à une rémunération à l'échelon 3 dès le début de la formation

FO a aussi fait déposé trois revendications pour cette nouvelle année de formation :

- le **respect du barème des nominations** des stagiaires sur les postes réservés. Ce n'est pas le cas des stagiaires en DESU qui ont été placés arbitrairement sur des circonscriptions aixoises et marseillaises, à la demande de l'ESPE, pour des questions d'organisation et de suivi par les formateurs.

Pour FO, il n'est pas concevable ni acceptable que l'ESPE puisse imposer ses règles de nomination sur les postes réservés à des fonctionnaires stagiaires.

- Le **respect du calendrier scolaire** pour ces professeurs stagiaires : il n'est pas acceptable que l'ESPE organise des cours durant les vacances scolaires, comme ce fut le cas l'an dernier pour des stagiaires aixois.
- La définition et le **respect d'un emploi du temps stable** : aujourd'hui les stagiaires découvrent le jour même, ou par mail la veille, leur emploi du temps pour la semaine à l'ESPE. Certains se rendent sur le site pour repartir aussitôt, apprenant que la salle n'a pas été réservée ou que le formateur n'est pas présent ! Avec une récupération des cours à une date ultérieure...

M. MATT a pris bonne note de ces revendications et prendra contact avec le responsable de la formation ESPE.

4/ Bilan des ineat/exeat

34 ineats acceptés sur 121 demandes

81 exeats acceptés sur 147 demandes

Les délégués FO ont interrogé l'administration sur les exeats accordés exceptionnellement après la date butoir du 28 août. FO a fait la preuve que les barèmes et les priorités sociales n'ont pas été respectés ! La DSDEN 13 justifie ces choix par le fait que les DASEN des autres départements ont établi des profils particuliers d'intégration, notamment pour le Var !

Le SNUDI FO s'insurge sur cette pratique et veillera à ce que cela ne puisse plus se reproduire lors des prochaines opérations de mutation.

5/ Questions diverses

► Postes de psychologues scolaires

12 postes vacants et 2 titulaires en arrêt maladie à cette rentrée 2016.

Le SNUDI FO fait le constat d'une **situation sinistrée**, notamment dans les circonscriptions de Marseille 13, 15 et 6. La situation est intenable pour les titulaires en poste qui doivent se déployer sur tout un secteur en « priorisant » les situations et en délaissant nombre d'élèves en difficulté. Elle l'est aussi pour les enfants et les familles concernées et pour les enseignants qui doivent gérer des cas lourds en inclusion dans leurs classes, sans une aide déjà si insuffisante ! Des inégalités se creusent encore en fonction de la présence ou non de psychologues en nombre suffisant.

Les collègues en place ne vont pas tarder à craquer !

La DSDEN 13 indique que 10 contractuels seront embauchés (dont 4 renouvellements) d'ici la 1^{ère} semaine d'octobre.

FO a rappelé son opposition à la solution à long terme des postes de vacataires sur des emplois de fonctionnaires. Nous n'avons pas obtenu de réponses précises sur la future formation des psychologues dans le nouveau corps prévu.

► Compte temps en REP+

FO fait le constat d'une véritable « usine à gaz » qui induit une « individualisation » du temps de travail et place les enseignants REP+ dans une catégorie de plus en plus à part.

La notion de compte-temps s'est imposée aux personnels travaillant en Education prioritaire.

La semaine « rouge » ou « baléares » libèrent les enseignants sur du temps scolaire qui devrait être récupéré ultérieurement sur du temps hors scolaire (mercredis après-midi, samedis matins, soirées...) et pourquoi pas pendant les vacances scolaires, comme le permet déjà un décret d'août 2016 !

FO dénonce cette individualisation du temps de travail, permis par l'annualisation d'une partie de nos obligations de service. Nous demandons une souplesse maximale dans ce fonctionnement en permettant aux collègues concernés d'utiliser cette semaine libérée pour effectuer leurs heures de concertation, de réunion, de formation en lieu et place d'une récupération ultérieure sur du temps hors scolaire.

► **Brigades départementales affectées sur des décharges de direction de moins de 3 classes**

FO apprécie la volonté de permettre aux directeurs concernés de pouvoir enfin bénéficier de leur décharge mais dénonce les conditions de travail de ces 11 nouvelles brigades dont les missions nouvelles n'ont pas été précisées avant le mouvement. Elles interviennent sur plusieurs circonscriptions avec une annualisation de leurs horaires. Cela multiplie les contraintes pour des personnels qui ont été placés arbitrairement sur ces postes à la fin de la phase manuelle.

La DSDEN 13 prend en compte nos remarques et interviendra auprès des circonscriptions pour aménager leurs horaires hebdomadairement.

► **Programmation des animations pédagogiques**

FO a fait remonter les problèmes des animations « obligatoires » programmées les samedis matins, en rappelant que la notion d'animation « obligatoire » n'avait aucun fondement statutaire.

D'autre part, nous avons dénoncé les nombreux reports d'animations, parfois dans un délai très court, ne permettant pas aux équipes de s'organiser dans leur vie familiale.

M. MATT a pris note de nos remarques et va étudier ces situations en permettant une certaine souplesse.

► **Postes d'AAD pour les directeurs**

FO a défendu le dossier d'une école en REP+ à 17 classes et répartie en 2 sites pour l'obtention d'un poste d'AAD. D'une manière générale, nous avons demandé à l'Administration une garantie pour le renouvellement rapide des personnels qui arrivent en fin de contrat, de manière à ne pas désorganiser le service.

Pour être plus fort, il faut être plus nombreux :

Syndiquez-vous au SNUDI-FO

Le syndicat indépendant de tout gouvernement !

Carte 2016 « spéciale rentrée » disponible [>ICI<](#)

Mes avantages :

1/ Je ne paie que pour les mois restants (septembre à décembre 2016)

2/ 66% de la cotisation est déductible des impôts ou en crédit d'impôt.

3/ Cotisation fractionnable en plusieurs fois (autant de mois restants)

4/ Assurance professionnelle incluse dans le prix (contrat MACIF-FO *équivalent à MAIF-Autonome de Solidarité*)

Soit une cotisation qui ne vous coûterait que 4 à 6 euros par mois (toutes déductions faites) !!!